



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 19 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à		P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X		
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X	P BONESSO
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X		
FANGUIAIRE	Sandrine		X		JP SZYMANSKI	JOURDAN	Éric	X		
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X		
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X		
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X	
POURRIERE	Denis	X						14	04	01

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 02**

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-12-19-02

Objet :

**Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 :
Budget Principal & Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de même que le Code des Juridictions Financières en son article L.263-8, disposent que l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de pouvoir engager un certain nombre de dépenses d'investissement afin d'attendre le vote du budget de l'année 2025 afin de répondre à d'éventuelles urgences et de ne pas retarder certaines opérations, le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement pour donner son autorisation dans ce sens.

Conformément à la réglementation portée aux articles susnommés 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L.263-8 du Code des Juridictions financières, le tableau ci-dessous, rapporte le montant des crédits inscrits au budget 2024 (toutes décisions comprises : BP + décisions modificatives) et expose le montant des crédits ouverts en anticipation sur 2025 ainsi que les différents chapitres budgétaires correspondant aux affectations concernées.

Budget principal			Budget annexe eau et ass		
Chapitres budgétaires	Crédits votés 2024 BP + DM	Ouverture de crédits anticipés 2025 (25%)	Chapitres budgétaires	Crédits votés 2024 BP	Ouverture de crédits anticipés 2025 (25%)
204	100 000,00 €	25 000,00 €	20	160 000,00 €	40 000,00 €
20	223 420,00 €	55 855,00 €	21	200 000,00 €	50 000,00 €
21	2 068 553,05 €	517 138,26 €	23	1 338 933,39 €	334 733,35 €
23	560 000,00 €	140 000,00 €			

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE, pour le Budget Principal de la commune ainsi que pour le Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent selon les montants et affectations exposés au tableau ci-dessus et ce, en anticipation du vote des budgets primitifs concernés de 2025.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU